

Présentation de vœux: Les avancées notoires appréciées par le Corps diplomatique

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 10 FEVRIER 2023

1283

Malikilé

www.malikle.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Union du MNLA, du HCUA et du MAA

Le mouvement de

l'inclusivité remet en cause

la représentativité de la CMA



Liberté d'opinion : Le Cadre condamne la descente musclée des forces de l'ordre chez une citoyenne malienne



Éducation nationale : Grande augmentation du personnel enseignant de 2018 à 2022



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

09 Fev.
2023

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

221

Nouveaux cas confirmés

04

Nouveaux guéris

02

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

642 441 Vaccinations incomplètes

2 897 156 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

32 818

Guéris

31 960

Décès

743

dont 24 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.11



P.17



P.27



/ Une /



Union du MNLA, du HCUA et du MAA : Le mouvement de l'inclusivité remet en cause la représentativité de la CMA

P.5

/ Brèves /



Mali : L'opposition divisée sur le référendum
Burkina-Mali-Guinée : Un mini-sommet à Ouagadougou
Accord pour la paix : Les mouvements de la CMA ne font plus qu'un
Troisième sortie sur le marché financier de L'UEMOA : Le Mali a mobilisé, hier, un peu plus de 32 milliards de FCFA et rejeté 11,5 milliards

P.11

P.11

P.12

P.12

/ Actualité /



Éducation nationale : Grande augmentation du personnel enseignant de 2018 à 2022
Éditorial : Le fer et le sang pour pacifier le nord !
Tribune : De la problématique de la valorisation des questions de population dans les médias !
Maintien de l'ex-ministre Fily Sissoko en prison : AMPP saisit Assimi Goïta, tance le président et le PG de la Cour Suprême

P.15

P.17

P.18

P.19

/ Politique /



Présentation de vœux : Les avancées notoires appréciées par le Corps diplomatique
Liberté d'opinion : Le Cadre condamne la descente musclée des forces de l'ordre chez une citoyenne malienne
Expulsion de Ngefa : Le ministre Diop justifie et persiste !
Malick Diaw, président du conseil national de transition : « Notre réussite dépendra de la défense que nous ferons des intérêts vitaux de nos peuples »

P.22

P.24

P.25

P.27

/ Culture & société /



Assainissement : Bamako envahi par les ordures

P.28

/ International /



En Algérie : Saïd Bouteflika écope d'une nouvelle peine de 12 ans de réclusion
Diamniadio au Sénégal : Ville nouvelle, vieilles pratiques

P.29

P.30

/ Sport /



Foot : Patrice Evra condamné pour injure homophobe

P.31

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO

Madouwa Prestige

Organic Herbal Teas



Tisane Madouwa

SCAN FOR INFO



Pour Femme / For Women

Tisane Damou

Lutte contre la sècheresse vaginale, infections urinaires donne une odeur fraiche / Revered by African Community for reducing urinary track infections, promoting natural vaginal moisture and neutralizing undesirable oders.

Ingredients: Nep nep & gongoli, gloue de gerofle, et plante secrète / nep nep & gongoli, cloves, miscellaneous herbs native to Mali, Africa.



20 tea bags / 100% natural

New York - USA : +1347 538 6505 / Mali - Africa : +223 95 36 37 22

Email : madouwa2019@gmail.com - Site : madouwaprestige.com

© aBamako.com



Union du MNLA, du HCUA et du MAA Le mouvement de l'inclusivité remet en cause la représentativité de la CMA

Après que les principaux Mouvements de la CMA ont fusionné le mercredi 8 février 2023 dernier, à Kidal, le président du mouvement de l'inclusivité, Mohamed Ousmane AG Mohamedoun Haidara a réagi en ces termes : « Les responsables de la CMA ne représentent pas les populations du Nord »

Les légitimités traditionnelles du Mali ont organisé le 8 février 2023 à la maison de la presse un point de presse populaire sur le renforcement et la consolidation du vivre ensemble, de la cohésion et de la cohabitation pacifique. L'objectif de ce point de presse était selon les organisateurs de mettre fin à cer-

taines psychoses véhiculées par les responsables de certains mouvements armés du nord.

Au cours de cette conférence de presse Mohamed Ousmane AG Mohamedoun Haidara président du mouvement de l'inclusivité a clairement indiqué « **que les responsables de**

la Coordination des Mouvements de l'Azawad CMA ne représentent pas les populations du Nord ». Ils ont une mission : c'est de ne pas faire perdre, à ses combattants aptes à la paix, les dividendes de l'accord qui consistent à les intégrer dans l'armée pour mieux servir leur nation ; et que les interlocu-

teurs des populations sont les légitimités traditionnelles, a-t-il ajouté.

Il faut rappeler que ce point de presse se tient au moment où trois groupes armés ont fusionné à Kidal avec un état-major commun. Les principaux Mouvements de la CMA mis ensemble ce mercredi à Kidal. Selon ses responsables, cette fusion vise à répondre aux besoins des populations des localités du nord. Pour les responsables dudit mouvement, il s'agit à travers cette action de répondre à certains besoins des localités concernées.

Pour le porte-parole de la Coordination des Mouvements de l'Azawad Mohamed Elmaouloud Ramadan, cette fusion est une recommandation des mouvements de la CMA.

« **Chacun de ces mouvements était partant pour une fusion des mouvements de la CMA** », précise Mohamed Elmaouloud Ramadan. Il indique que c'est le début de ce «

processus ». Pour le porte-parole dudit mouvement « cela va renforcer le plan sécuritaire, humanitaire, la réconciliation, la cohésion interne et un nouvel élan pour les mouvements qui formaient la CMA ».

« **Un document de travail et non un accord de paix** »

En marge de cette rencontre tenue à Kidal, les légitimités traditionnelles du Mali se sont réunies à Bamako sur le renforcement du vivre ensemble.

Lors de ce point de presse, Mohamed Ag Ousmane Mohamedoun président de la Coalition du peuple de l'Azawad CPA a indiqué que l'accord d'Alger est un document de travail et non un accord de paix.

« **C'est un accord pour construire la paix entre frères maliens** », clarifie Mohamed Ag Ousmane Mohamedoun. De son avis, « **là où l'accord d'Alger peut être dange-**

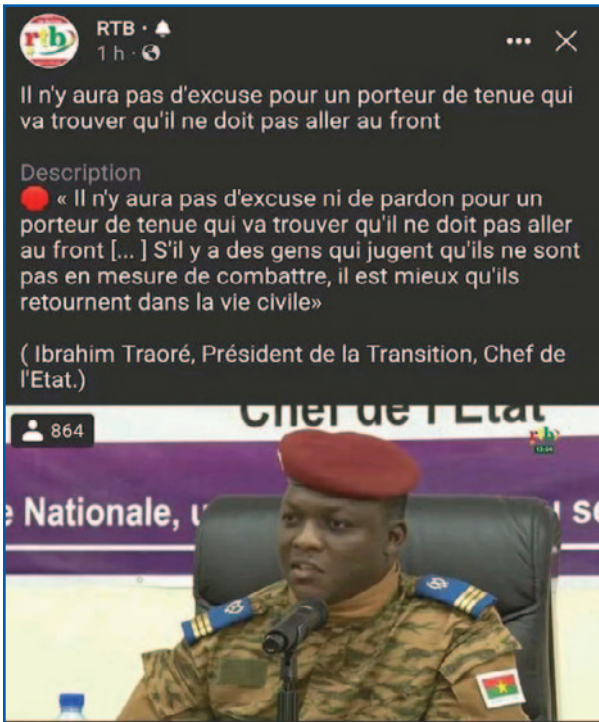
reux, c'est lorsque vous avez à la tête du Mali, quelqu'un qui ne sert pas les intérêts du Mali ». Ainsi il estime que « **l'accord peut être interprété dangereusement et exécuté dangereusement** ». « **L'accord d'Alger est bon quand la tête du Chef de l'État est bon** », conclut-il.

Rappelons également que cela fait plusieurs semaines, que les mouvements signataires de l'accord de paix ont suspendu leur participation au mécanisme de suivi de l'accord.

Le général Elhadj Gamou s'est adressé aux groupes armés signataires de l'accord et au gouvernement. « **Pas de bras de fer, Il faut regarder l'intérêt général de la population** », a-t-il lancé avant d'inviter les différentes parties « **à regarder l'intérêt général de la population qui a assez souffert** ».

■ Binadjon Dombia





FIGARO DU MALI



Affaire Somilo - Kadiatou N'Diaye - et Africable.

Devant le Tribunal de la commune 6 du district de Bamako, le verdict est tombé, Dame Kadiatou N'Diaye et Africable télévision ayant pour conseil le Cabinet Thémis, sont déclarés non coupables de diffamation contre la Somilo.



Africable Télévision



Africable Télévision non coupable de diffamation.

C'est le délibéré qui vient d'être rendu par le Tribunal de la Commune VI de Bamako dans l'affaire Société des Mines de Loulo et Africable Télévision.

Le 23 Octobre 2022 Madame Kadiatou Ndiaye ingénieur géologue li-

enciée par Somilo après 9 ans de service avait déclaré dans l'émission Femmes capables avoir été l'objet de harcèlement sexuel. Faux avaient rétorqué la mine et les mis en cause qui ont sollicité et obtenu un droit de réponse dans la même émission le 13 Novembre 2022.

Pour porter un coup fatal à Africable, Somilo a cru bon de porter l'affaire au pénal à travers une citation directe le 26 Janvier devant le tribunal de la Commune VI. Grossière erreur car Madame Kadiatou Ndiaye répéta à la barre exactement tout ce qu'elle avait avancé sur le plateau d'Africable allant même cette fois-ci à exhiber des preuves matérielles, des audios d'échanges téléphoniques, bref le grand déballage.

Le délibéré de ce matin est on ne peut clair :

- Africable Télévision non coupable de diffamation
- La présentatrice de Femmes capables Djenebou Mariko non coupable .

- Madame Kadiatou Ndiaye non coupable

Un verdict, une victoire. Celle de la vérité sur le mensonge. Merci au jeune et brillant avocat Me Abdramane Mamata Touré qui gagne ainsi son 9e procès en diffamation. Un record!



Justice Mali Justice



Vive l'armée malienne grâce à elle nous dormons tranquillement chez nous, a bas koufa, lyad et la CMA.

Aichasport+



Après l'échec du chan Algérie 2023, Nouhoum DIANE et son staff limogé par la Femafoot Medecin après la mort!

Selon nos sources les sélectionneurs maliens n'ont pas été payé depuis l'arrivée de ERICK SEKOU CHELLE

Pourquoi apres 3 mois de non paiement vous (Nouh DIANE, Soumaila COULIBALY, ERICK) vous n'avez pas démissionné?

C'est quand ça tourne mal ,qu'on parle de non paiement!



Ministère des Affaires Étrangères - Coop - Int

Son Excellence Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, a reçu en audience, le mercredi 08 février 2023, Son Excellence Madame Katherine Marjorie RANSOME, Ambassadeur désignée de Grande Bretagne, venue présenter les copies figurées de ses Lettres de créance.



Cette occasion a été saisie par les deux Personnalités pour faire le point des grands axes de la coopération bilatérale et définir les perspectives de son renforcement, en tenant compte des intérêts mutuels des deux pays.

Tout en félicitant l'Ambassadeur désignée, le Chef de la diplomatie malienne a exprimé sa disponibilité à maintenir le dialogue constructif avec son hôte en vue d'une coopération bilatérale dynamique basée sur le respect réciproque de la souveraineté, des choix et des intérêts stratégiques.

Pour sa part, Madame RANSOME a réitéré l'intérêt de son pays à poursuivre et à renforcer les relations d'amitié et de coopération avec

le Mali. A cet égard, elle a marqué sa disponibilité et son engagement à y contribuer significativement.

Bureau de l'Information et de la Presse/MAECI



Son Excellence Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, a reçu en audience, le mercredi 08 février 2023, Madame Minata SAMATE CESSOUMA, Commissaire à la Santé, aux Affaires humanitaires et au Développement social de l'Union africaine, accompagnée de Madame Jainaba JAGNE, Ambassadeur, Représentant permanent de la Gambie à Addis-Abeba et Membre du Comité des Représentants permanents sur les réfugiés et les personnes déplacées internes.

Le Ministre DIOP a salué cette visite de terrain qui permet de constater de visu les besoins humanitaires et sociaux des populations maliennes, besoins aggravés par la crise sécuritaire.

Tout en précisant qu'un pays suspendu d'une Organisation régionale ou sous régionale n'est pas un pays exclu ou ayant perdu son statut de membre, les deux Personnalités ont souligné avec force la nécessité de poursuivre les efforts sur le chantier de l'humanitaire et du social en vue de porter assistance et secours aux populations les plus vulnérables au Mali.

Dans cette même veine, le Ministre DIOP a rappelé les importants investissements en cours par le Gouvernement du Mali dans ce domaine, y compris les œuvres sociales de Son Excellence le Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat à travers son fonds de souveraineté.

Bureau de l'Information et de la Presse/MAECI



S.E.M. Abdoulaye DIOP, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale est arrivé, ce mercredi 08 février 2023 à Ouagadougou, pour une rencontre tripartite Mali, Burkina Faso et Guinée, dans le cadre des consultations politiques sur des sujets d'intérêt commun.



S.E.M. @AbdoulayeDiop8, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale est arrivé, ce mercredi à Ouagadougou, pour une rencontre tripartite Mali, Burkina Faso et Guinée, dans le cadre des consultations politiques sur des sujets d'intérêt commun. honorer quoi que ce soit à votre sujet ?", @PaulKagame lors du dîner annuel avec le corps diplomatique à Kigali

■ Danouma Ismael TRAORE



#Burkina Multiplication des attaques terroristes | "A chaque fois que j'apprends que tel village est attaqué, des gens sont tombés, la seule chose qui me vient en tête, c'est de me lever, prendre mon pick-up et puis partir. Je ne supporte pas d'entendre ça.



■ Larmes des pauvres



#Mali #Bandiagara Ce 8/02/23 le nommé Ousmane ou commandant pour certains chef d'état-major du groupe Fatoubougou (groupe affilié à Dan na amassagou) et plusieurs de ses hommes ont été tués ou blessés dans une embuscade entre #Songho et #Tilé (#RN15).

■ Stanis Bujakera Tshiamala



#RDC: "Il [Tshisekedi] a déshonoré des dizaines d'accords qu'il a conclus avec d'autres personnes. Et vous pensez qu'il va

■ Forces Armées Maliennes



Kati : Montée des couleurs à l'école fondamentale de Noumorila.

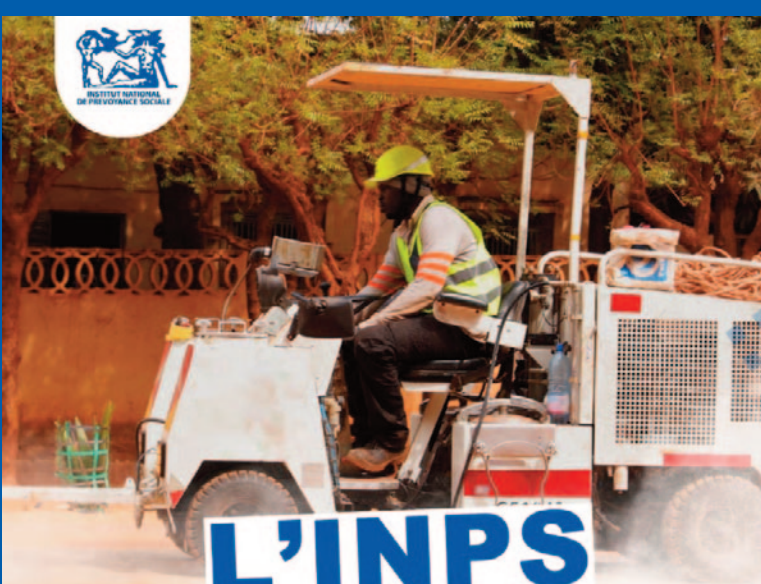
Le Commandant de zone de la 3ème Région Militaire, le Colonel Boubacar Yansary SANOGO, a présidé le jeudi 09 février 2023, la cérémonie de la montée des couleurs à l'école fondamentale Noumorila. Elle a enregistré la présence des autorités administratives et coutumières et parents d'élèves de Kati.

L'objectif était non seulement de montrer aux élèves comment se passe la montée des couleurs des militaires, mais aussi d'expliquer la fonction militaire aux élèves.

Dans son intervention le DCAP de Kati, Boubacar SINGARE, a indiqué que cette cérémonie a été organisée pour rapprocher les militaires aux civils, surtout les jeunes écoliers. Ce rapprochement permet aux élèves de dégager la peur qui à toujours exister. Occasion de faire connaître davantage l'armée par les jeunes écoliers. Il s'est dit être très satisfait de cette première cérémonie du genre. Pour terminer, M. SINGARE a exhorté les élèves à être des patriotes, d'aimer leur pays, de chercher à connaître le drapeau et surtout qu'ils comprennent que les militaires sont là pour tous.

A noter que le DCAP a remis le drapeau au directeur de l'école fondamentale de Noumorila et a promis de donner 250 drapeaux aux directeurs des écoles de Kati.



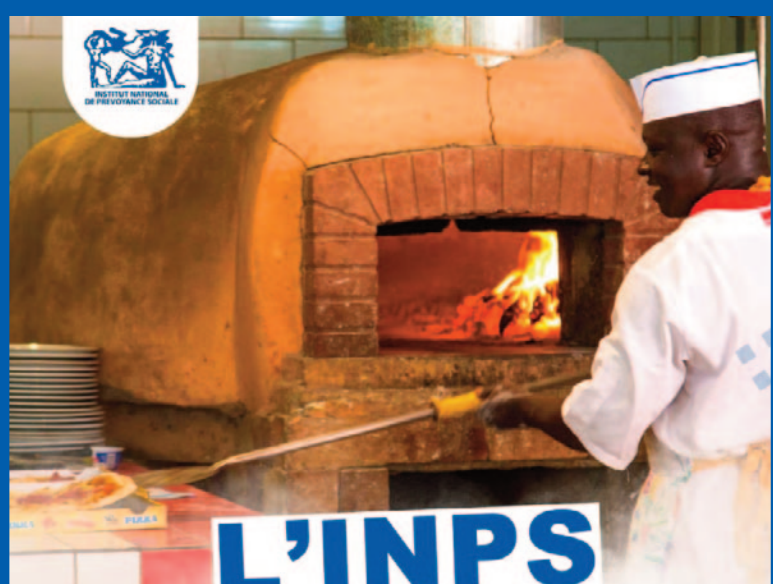


L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

L'Institut National de Prévoyance Sociale assure la Sécurité Sociale des travailleurs salariés, des travailleurs indépendants ainsi que les membres non salariés des professions libérales, artisanales, commerciales et industrielles.

20 70 51 70 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Travailleurs indépendants, membres non-salariés des professions libérales, artisanales, commerciales et industrielles affiliiez-vous au régime Assurance Volontaire de l'INPS et bénéficiez des prestations de l'AMO.

20 70 51 72 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs ! faites vos déclarations de cotisations et assurez leur paiement régulier et à bonne date au plus tard le 15 de chaque mois afin d'éviter toutes pénalités.

20 70 51 73 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs ! la qualité des prestations servies par l'INPS dépend de la fourniture régulière des relevés nominatifs des salaires à bonne date.

20 70 51 74 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali

Mali : L'opposition divisée sur le référendum



Fortes divergences dans les rangs des mouvements politiques maliens. Ils s'entre-déchirent sur le projet de la Transition de réviser la loi fondamentale. Une divergence qui a vu la puissante plateforme Jigiyà Kura (nouvel espoir) zapper le cadre de concertation des partis politiques.

Un communiqué de la plateforme conduite par l'ex ministre Housseini Amion Guindo est tombé. Son entité refuse de prendre part à quoi que ce soit après un boycott affiché de son parti politique la Codem !

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de la nouvelle constitution, une rencontre était prévue au centre de formation des collectivités territoriales. Le ministère de l'Administration territoriale avait convoqué le cadre de concertation (opposition) en conviant les partis politiques pour l'organisation du référendum mais le leader Housseini Amion Guindo, appelé également Poulo a refusé d'y associer son image.

Celui qui incarne la 4ème force politique du Mali, aux commandes de l'alliance politique Jigiyà Kura (nouvel espoir) estime que la division est effective sur les revendications venant de toutes parts. Déjà les mouvements rebelles ont présenté des doléances à ne pas en finir alors que des religieux optent pour la fin de la laïcité. Aussi les linguistes veulent vaille que vaille que le Bambara plus parlé dans le pays, soit l'unique langue officielle.

A lire également – Mali : le colonel Assimi Goïta a gracié les 49 soldats ivoiriens

Des débats stériles que ne saurait approuver Jigiyà Kura qui avait déjà demandé dans son communiqué du 22 décembre 2022, au gouvernement de la transition, le retrait et l'abandon du présent projet de la nouvelle constitution.

Un mois après la position de la plateforme n'a pas changé. Sa posture est constante car certains membres du cadre de l'opposition (dont l'ex parti présidentiel RPM) optent pour accompagner l'initiative : ce qui a

Burkina-Faso-Mali-Guinée : Un mini-sommet à Ouagadougou



Ces trois pays sont dirigés par des militaires, arrivés au pouvoir à l'issue de coups d'Etat. Les ministres des Affaires étrangères Maliens Abdoulaye Diop et Guinéen Morissanda Kouyaté participent à un mini-sommet, ce jeudi 09 janvier 2023, à Ouagadougou, auprès de la cheffe de la diplomatie Burkinabè, Olivia Rouamba, a appris APA. Les trois pays en transition en Afrique de l'ouest organise cette rencontre tripartite « dans le cadre des consultations politiques sur des sujets d'intérêt commun », rapporte une source diplomatique à APA. « L'objectif est de fédérer les idées, les énergies et les moyens pour mieux se faire entendre par les organisations sous régionales, régionales et internationales. Il s'agit de parler d'une même voix, partager les expériences et discuter chacun en ce qui le concerne de sa transition », explique le ministère des Affaires étrangères Maliens, dans un communiqué lu à la télévision nationale. « Coalition » contre la Cédéao Pour certains observateurs, il s'agit d'une « coalition » pour faire face aux injonctions de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) que ces pays accusent d'être à la « solde de la France ». Le Burkina, le Mali et la Guinée sont dirigés par des militaires, arrivés au pouvoir à l'issue de coups d'Etat, condamnés par l'instance sous-régionale. La Cédéao avait imposé des sanctions contre les trois pays en avant de les lever, après avoir obtenu un « engagement clair » des autorités du Burkina Faso, de la Guinée et du Mali sur la durée de la transition et l'organisation d'élections crédibles et transparentes.

Source : APA

conduit aux partis et mouvements de Jigiyà Kura, à suspendre leur participation au sein de l'opposition pour non respect des lignes idéologiques.

Pire, la fissure s'est approfondie avec une nouvelle donne : la publication de la liste des membres du comité de finalisation du projet de loi fondamentale. Plusieurs barons de l'opposition y figurent et n'ont pas daigné renoncer à cette mission.

La Transition entend convoquer le collège électoral avant fin février car elle prévoit tenir le référendum en mars pour définitivement remplacer la constitution. Reste à savoir si l'opposition sera unie pour engager le bras de fer avec la majorité transitionnelle.

Par Idrissa Keita, Correspondant – Source : afrimag

Accord pour la paix : Les mouvements de la CMA ne font plus qu'un



Les principaux Mouvements de la CMA se sont fusionnés ce mercredi à Kidal. Selon ses responsables, cette fusion vise à répondre aux besoins des populations des localités du nord.

Selon des responsables dudit mouvement, il s'agit à travers cette action de répondre à certains besoins des localités concernées.

Pour le porte-parole de la Coordination des Mouvements de l'Azawad Mohamed Elmaouloud Ramadan, cette fusion est une recommandation des mouvements de la CMA.

« Chacun de ces mouvements étaient partant pour une fusion des mouvements de la CMA », précise Mohamed Elmaouloud Ramadan. Il indique que c'est le début de ce « processus ». Pour le porte-parole dudit mouvement « cela va renforcer le plan sécuritaire, humanitaire, la réconciliation, la cohésion interne et un nouvel élan pour les mouvements qui formaient la CMA ».

« Un document de travail et non un accord de paix »

En marge de cette rencontre tenue à Kidal, les légitimités traditionnelles du Mali se sont réunies à Bamako sur le renforcement du vivre ensemble.

Lors de ce point de presse, Mohamed Ag Ousmane Mohamedoun président de la Coalition du peuple de l'Azawad CPA a indiqué que l'accord d'Alger est un document de travail et non un accord de paix.

« C'est un accord pour construire la paix entre frères maliens », clarifie Mohamed Ag Ousmane Mohamedoun. De son avis, « là où l'accord d'Alger peut être dangereux, c'est lorsque vous avez à la tête du Mali, quelqu'un qui ne sert pas les intérêts du Mali ». Ainsi il estime que « l'accord peut être interprété dangereusement et exécuté dangereusement ». « L'accord d'Alger est bon quand la tête du Chef de l'État est bon », conclut-il.

Pour rappel cela fait plusieurs semaines, que les mouvements signataires de l'accord de paix ont suspendu leur participation au mécanisme de suivi de l'accord.

Source : Studio Tamani

Troisième sortie sur le marché financier de L'UEMOA : Le Mali a mobilisé, hier, un peu plus de 32 milliards de FCFA et rejeté 11,5 milliards



Avec des rendements moyens pondérés de 4,19% sur la maturité 91 jours, 7,51% sur la maturité 3 ans et 7,13% sur la maturité 5ans, l'émission de bons et obligations du mali d'hier a été soldée par la mobilisation d'un peu plus de 32 milliards de FCFA, sur un objectif de 35 milliards.

Lors de l'émission du Mali d'hier mercredi 8 février, les investisseurs ont répondu présents. Le cumul des souscriptions proposées totalisait plus de 43,607 milliards de FCFA, soit un taux de couverture de 124,59%, alors que la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Mali, en collaboration avec l'agence UMOA-titres, avait émis pour 35 milliards. Après analyse des offres, les organisateurs ont retenu 32,107 milliards de FCFA, soit 73,63% d'absorption et rejeté ainsi 11,5 milliards de FCFA.

Il faut souligner que ce sont une trentaine de souscriptions qui ont été enregistrées de la part de 26 intervenants du marché financier, provenant des huit pays de la zone franc ouest-africaine, excepté le Niger et la Guinée Bissau. Les banques maliennes ont apporté environ 15 milliards de FCFA. Il faut rappeler que les souscriptions ont été faites à un taux d'intérêt élevé (4,19% pour les Bons d'une maturité 91 jours, 7,51% pour ceux de 3 ans et 7,13% pour les Obligations de 5 ans), ce qui justifierait le nombre significatif du montant rejeté.

YC / Source : l'Indépendant

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp: 70 442223 / Email : ampikile@gmail.com
Site : www.malikile.com

Sekou DIALLO

CANDIDAT A L'ELECTION DU DISTRICT

DE FOOT BALL DE KAYES

25
FEVRIER
2023

**ENSEMBLE POUR UN
FOOT BALL MEILLEUR**



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.

Article 4: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;

- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigations dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;
- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites;

Article 6: Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 7: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

Éducation nationale : Grande augmentation du personnel enseignant de 2018 à 2022

Le Mali, à l'instar de la communauté internationale, a célébré la journée internationale de l'éducation (JIE) édition 2023 sous le thème : « La refondation du système éducatif pour un Mali uni et sécurisé ». C'était le jeudi 9 février dans la salle Adama Berthe du CNR-ENF. La cérémonie a été présidée par Madame la ministre de l'Éducation Nationale, Sidibé Dedeou Ousmane et du Représentant de l'UNESCO au Mali/Chef de file des Partenaires Techniques Financiers (PTF) du secteur de l'Éducation et de la Formation Professionnelle, M. Edmond Moukala...



Le Ministère de l'Éducation Nationale, en partenariat avec le Bureau de l'UNESCO à Bamako, a organisé la cinquième édition de la Journée Internationale de l'Éducation. Cette Journée qui a été célébrée au plan international le 24 janvier est l'occasion d'évaluer les progrès accomplis et d'encourager la célébration de l'éducation, un droit humain essentiel et indispensable à l'affirmation de la personnalité. Elle a permis de renforcer le plaidoyer pour un système éducatif plus résilient conduisant à plus d'équité et d'inclusion, afin d'accélérer les progrès dans la réalisation de l'ODD4 et des objectifs du PRODEC2.

Prononçant son discours, le Représentant de l'UNESCO, M. Edmond Moukala, a félicité la cheffe du département de l'Éducation Nationale pour la participation active du Mali au pré-sommet de Paris et au Sommet de New York sur la Transformation de l'éducation et à la Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance à Tachkent. Ainsi, il s'est engagé au nom de tous les Partenaires Techniques et Financiers à accompagner le Gouvernement du Mali pour la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030, du PRODEC2, du CREDD et du Cadre Stratégique de la Refondation de l'État qui recommande l'appropriation des valeurs morales et socié-

tales du Mali à travers l'Éducation. Toutefois, il s'est réjoui de la bonne organisation des sessions techniques et politiques de la revue sectorielle de l'Éducation et de la Formation Professionnelle. Tout en signalant la satisfaction des Partenaires Techniques Financiers (PTF) au sujet de la décision prise par la Ministre portant création d'un comité chargé de la généralisation du Curriculum bilingue de l'enseignement fondamental. « **Cette décision est la concrétisation de l'engagement pris par la Ministre lors de la session politique au sujet de la thématique sur l'enseignement bilingue** », a soutenu le Représentant de l'UNESCO.

Dans son intervention, la ministre de l'Éducation Nationale Sidibé Dedeou Ousmane a déclaré que le phénomène d'insécurité a occasionné la fermeture de plusieurs écoles et que les perturbations causées par la pandémie semblent avoir entraîné des retards d'apprentissage et des abandons scolaires. «

Ce qui a impacté les rendements scolaires et par la même occasion augmenté la vulnérabilité des populations scolarisées et scolarisables », a-t-elle déploré.

Toutefois, elle a souligné que le département est à pied d'œuvre pour relever les nombreux défis auxquels le pays fait face.

A cet égard, elle a signalé qu'entre 2018 et 2019 le taux d'achèvement au 1er cycle s'est amélioré de 3 points (soit de 47% à 50%) pour ensuite diminuer de 7 points en 2020 (de 50% à 43%). « **Il s'est amélioré en 2021 (de 51.6%) et 2022 pour atteindre 54% pour le niveau national. Il en est aussi de même pour l'achèvement des filles et celui des garçons sur la même période** »,

a-t-elle indiqué.

La cheffe du département de l'Éducation Nationale a avancé que grâce aux efforts fournis par le Gouvernement et aux initiatives et engagements des plus hautes autorités en vue d'une amélioration de la qualité de l'éducation avec l'accompagnement des partenaires, le problème d'insuffisance d'enseignants connaît une amélioration remarquable. « **Le nombre d'enseignants augmente d'année en année au Fondamental, il est passé de 65 933 en 2018 à 72 254 en 2022 avec 31.8% de femmes en 2018 à 33.1% en 2022. De 2018 à 2022 le nombre de personnel enseignant a augmenté de 6321. Ce qui pourrait s'expliquer par le recrutement continu des enseignants fonctionnaires des collectivités territoriales** », a-t-elle fait savoir

« **Durant la période 2018-2022, le pourcentage des redoublants est passé de 19.6% à 17.3%. Ce qui montre une légère amélioration de 2.3 points due aux. Ce qui**

est la conséquence des cours de remédiation organisés dans les différentes académies d'enseignement », a-t-elle ajouté.

Mme Sidibé Dedeou Ousmane a mis l'occasion à profit pour rappeler le rôle combien important de l'éducation dans la réalisation de tous les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les liens avec les crises climatiques, les conflits et la pauvreté. « **Le Gouvernement du Mali, à travers le département de l'Éducation en partenariat avec tous les acteurs de l'école, conscient de tous ces enjeux est à pied d'œuvre pour relever ces nombreux défis à travers la prise de mesures pour préparer les apprenants d'aujourd'hui à faire face à un monde en mutation rapide conformément aux recommandations du Sommet sur la transformation de l'Éducation tenu à New York en 2022** », a-t-elle conclu.

■ Maffenin Diarra



Éditorial : Le fer et le sang pour pacifier le nord !



Pays millénaire, le Mali traverse l'un des moments les plus difficiles de son histoire. La situation était très inquiétante où c'est l'existence même de la nation malienne qui y était menacée. Avec l'avènement de la transition rectifiée, le duo Assimi-Choguel a ressuscité l'espoir. « Le rappel profite aux croyants », dit-on. Le gouffre malien est parti quand les rebelles indépendantistes du Mouvement national de libération de l'Azawad (Mnla) et leurs homologues djihadistes (Ansardine et Aqmi) ont commencé à envahir le Mali le 17 janvier 2012. Pour comprendre comment des terroristes ont pu envahir un Mali qui fait en superficie deux fois la France, il faut accéder aux coulisses de la pièce de théâtre. Il est indispensable de connaître quelles sont les forces derrière ces terroristes, autrement dit qui les a financés, qui leur a apporté une aide logistique et qui leur a donné des ordres. Les masques sont tombés. La rébellion touarègue qui a orchestré la crise du nord est fabriquée en France, afin que l'ex-puissance coloniale puisse remettre la main sur la richesse malienne.

Le Mali de feu Amadou Toumani Touré s'est éloigné de la France. Ce qui explique une perte

d'hégémonie et d'influence de la France. Il fallait trouver une solution à cet éloignement ; d'où une guerre politique pour asseoir et restaurer l'influence de la France au Mali. La chute de Mouammar Kadhafi a précipité la réclamation de l'Etat fictif de l'Azawad. Ses protégés ne savaient pas comment retourner au pays, parce qu'ils y vivaient depuis les années de sécheresse. Ils étaient déconnectés des réalités maliennes. D'où un Accord avec la France pour proclamer une République nouvelle au nord. Les membres du Mnla (membres de la Coordination des mouvements armés de l'Azawad –CMA-) travaillent en connivence avec les islamistes afin d'annexer les régions du nord à la suite de coup d'Etat du 22 mars 2012, qui a fragilisé davantage le Mali. Il trouve l'appui de certains pays arabes qui sont d'accord avec les Touaregs (Mnla) sur leur identité arabo-berbère. Voilà en quelques lignes l'exploitation de leur percée au Mali. Ils s'arment illégalement grâce à leur affinité avec la France, leurs amis dans le golf et l'ex-président burkinabé Blaise Compaoré.

La Mauritanie aussi a apporté son aide aux rebelles maliens. L'Algérie ne joue pas également franc-jeu avec les autorités légitimes du

Mali. Eu égard à cela, les rebelles séparatistes touaregs ont été à l'époque invités à Washington. Une visite qui prouve une fois de plus que la communauté internationale a choisi son camp. Et même pour les derniers sceptiques, avec l'imposition d'un accord de paix et de réconciliation nationale, il faut enfin accepter que le Mali ait pris au piège dans une conspiration internationale qui ne dit pas son nom. Au regard des derniers agissements de la CMA, je peux jurer la main sur le cœur que le nord du Mali sera pacifié uniquement par le fer et le sang. Notre vaillante armée est aujourd'hui à la hauteur des attentes pour en finir avec la chienlit qui s'y étale. Ce ne sont pas des résolutions soi-disant robustes d'une Minusma inutile et partisane qui nous tireront d'affaires. Que les Maliens cessent de se faire des illusions. Les troupes de la Minusma ne sont pas venues pour ce faire tuer au Mali pour Kidal, berceau de tous les maux liés à la déstabilisation du Mali. Pour y mettre définitivement fin, il faut impérativement le fer et le sang.

A. Touré

Source: Le Démocrate Mali

Tribune : De la problématique de la valorisation des questions de population dans les médias !

D'abord, la population renvoie au nombre d'individus d'une même espèce sur un territoire donné. Les caractéristiques d'une population se déterminent à partir des indicateurs tels que l'âge des individus, les naissances, les décès, les migrations, etc. Traiter de ces sujets nécessite de la part des médias d'autres valeurs au-delà des compétences techniques à prendre un micro ou à rédiger un papier. C'est le lieu de reconnaître et de saluer tous les médias qui parlent de ces sujets, ce qui dénote de leurs intérêts mais néanmoins dans un esprit d'amélioration du travail, nous proposons cette tribune pour aider à mieux faire.

TRAITEMENT À AMÉLIORER

En général les questions de population ne font pas courir les médias parce qu'ils ne font pas vendre. Ces questions n'emballent presque pas les organes de presse pour diverses raisons :
* Faibles connaissances des hommes et femmes de médias sur l'importance de ces sujets* Publication en quatrième de couverture de ces sujets. Je me limite juste à ces deux constats.

Récemment la célébration de la journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines, a été diffusée comme avant dernier élément sur une chaîne de télévision à grande audience.

Sur le contenu du reportage, il n'y en avait que pour les discours de circonstance.

Aucun témoignage sur le vécu d'une femme ou fille sur les conséquences des MGF. Absence totale de témoignages des ex- exciseuses ou engagement d'un parent à ne plus faire "mutilée" ses filles.

L'importance accordée aux discours au détriment de la "capture" du vécu des personnes concernées fait que la plupart des reportages sont "sans âme" et se limitent à une juxtaposition de mots. Le rôle du reporter n'est pas de se contenter du minimum.

Il lui appartient de chercher à comprendre le sujet qui fait l'objet de son déplacement, d'identifier toutes les parties prenantes, surtout, surtout j'insiste là-dessus de donner la parole aux victimes ou bénéficiaires, c'est selon. Car comment faire un bon reportage sur les MGF, si l'on ne s'interroge pas sur ses conséquences de divers ordres sur la vie des femmes mutilées. Il en est de même du cas des femmes malades de la fistule obstétricale.

LES LIMITES DE LA FORMATION

Au cours d'une formation avec un groupe de reporters et d'animateurs, ils ont été invités à faire le compte-rendu d'une cérémonie "fictive" de remise de 500 cartons de produits contraceptifs par un partenaire au Ministère de la santé pour un montant imaginaire de 100. 000 000 FCFA. Dans la restitution, tous se sont contentés du minimum. Ils se font juste focalisés sur l'apparent : des cartons de produits contraceptifs exposés, des discours d'usage prononcés et voilà le papier prêt.

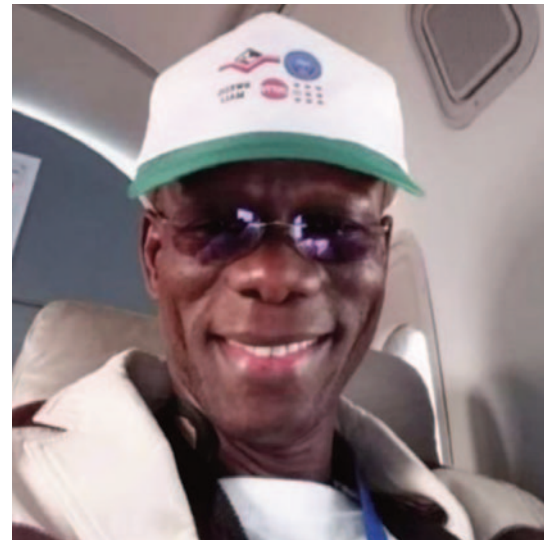
Je leur ai fait comprendre qu'en restant superficiel dans leurs reportages, presque personne ne va lire/ écouter leurs reportages.

Pourquoi ? Parce qu'ici les reportages ne parlent que d'objets et des chiffres. Et alors me diriez-vous ?

Alors, il aurait fallu chercher à savoir dans les détails combien de femmes peuvent satisfaire leurs besoins d'accès aux produits contraceptifs à partir d'un seul carton. Par exemple, un carton pour 20 femmes. Du coup vous multipliez 20 par 500 cartons ce qui donne 10 mille femmes qui vont bénéficier de produits contraceptifs.

L'EFFORT DE COMPRENDRE !

Certes ceci était un exercice mais dans la réalité, très peu de reporters se donnent le temps de COMPRENDRE. Or, le rôle du journaliste ce n'est pas seulement de poser une question,



mais plutôt c'est d'EXIGER une réponse.

DES VIES HUMAINES EN JEU !

Les questions de population sont des questions de vie humaines. Un reportage sur l'équipement des structures de santé dans le cadre de la lutte contre les décès maternels évitables doit OBLIGATOIREMENT faire mention du taux de mortalité maternelle au Mali. Des statistiques font cas de 325 décès maternels pour 100 mille naissances vivantes.

Imaginez le bonheur d'une mère, d'une sœur qui accouche en toute sécurité.

Le reporter doit chercher à identifier sa joie, sa CHANCE d'avoir échappé à la mort, pour avoir accouché entre les mains de professionnels de santé et la disponibilité de tous les médicaments nécessaires au suivi de la grossesse.

FAIRE PREUVE D'ENGAGEMENT

La valorisation des questions de population requiert de L'ENGAGEMENT des médias.

Peut-être que l'émotion n'est pas aussi vive si à la Une d'un journal, on lit qu'une femme est décédée des suites d'accouchement, en comparaison d'un titre sur le carottage des millions de francs CFA par un responsable de service véreux. Seul l'engagement des médias peut les pousser à chercher les réponses aux causes profondes de ce décès qui endeuille une famille, une communauté, un décès qui va ajouter un chiffre de plus au niveau élevé de mortalité maternelle évitable. Pensons-y !

Moussa Baba Coulibaly, journaliste spécialiste en population et développement

Maintien de l'ex-ministre Fily Sissoko en prison : AMPP saisit Assimi Goïta, tance le président et le PG de la Cour Suprême

Mme Bouaré Fily Sissoko, ancienne ministre de l'Économie et des Finances du Mali se trouve, depuis le 26 Août 2021, en détention à Bollé, la prison des femmes au Mali, pour des éventuels dossiers de corruption la concernant. Sur la base d'une lettre adressée, le 7 février 2023 au colonel Assimi Goïta, président de la transition, l'Association malienne des Procureurs et poursuivants (AMPP) revient sur les faits, tance le président et le procureur général de la Cour Suprême, et dénonce la violation « pathétique » et « flagrante » des droits de l'incriminée.



Mme Bouaré Fily Sissoko a été interpellée, puis mise sous un mandat de dépôt en 2021. Cela, suite à une « auto saisine illégale de la Cour Suprême du Mali, relativement à des affaires relevant de la compétence exclusive de la Haute cour de la justice, conformément à l'article 95 de la constitution malienne », selon l'AMPP. Par une lettre en date du 23 janvier 2023, l'association rappelle avoir évoqué l'incompétence même des faits ayant servi de prétexte aux poursuites et aux incarcérations des anciens ministres indexés dans ce dossier relatif à l'achat des équipements militaires sous l'ex-Président IBK. « Nous avons mis l'accent sur des irrégularités et vices de forme tenant aux règles de compétence et à la mode de saisine. Toutes

choses qui entachent la procédure référencée d'une nullité absolue ». Via cette lettre destinée au président de la transition, l'association estime que la procédure dont Mme Bouaré Fily Sissoko, le feu Soumeylou Boubeye Maïga et Mamadou Camara, tous anciens ministres du Mali, ont fait l'objet « n'est autre que la conséquence d'une fuite de responsabilité, voire d'un manque de loyauté des premiers responsables de la Cour Suprême du Mali ». L'AMPP trouve que ces derniers ont préféré, via leur auto saisine dans l'affaire en cours, transgresser les dispositions constitutionnelles. Cela, en méprisant l'avis de la Cour constitutionnelle plutôt que d'assumer leur « faute professionnelle » d'avoir confisqué des dossiers qu'ils avaient la charge de transmettre, sans délai,

au président de l'Assemblée nationale pour, ajoute l'association, formuler la résolution de mise en accusation. Aussi, indique-t-on, l'auto saisine du président de la Cour Suprême contre Mme Bouaré et les autres est non seulement illégale, mais traduit aussi le summum même du mépris des hauts magistrats envers la constitution et les lois de la République. « Monsieur le Président de la transition, le respect de la constitution n'est pas négociable et ne saurait dépendre de l'humeur d'un président et d'un procureur général de la cour suprême. Conformément à votre serment, vous avez la charge de défendre et d'imposer le respect de la constitution et de la loi en toutes circonstances », mentionne l'association. Aucune disposition particulière ne fait passer le



président et le procureur général de la cour suprême comme étant des supers citoyens de la République. Lesquels seraient, déplore-t-on, au-dessus du respect dû à la constitution et aux lois de la République. Les missions assignées aux différentes institutions juridictionnelles, prévues par la constitution du 25 février 1992, sont clairement définies par les articles 81,85 et 95. Il n'y a pas lieu d'entretenir des amalgames ou confusions mettant en danger l'équilibre institutionnel, voire la République elle-même, confie le mouvement au colonel Assimi Goïta.

AMPP déplore des violations flagrantes de textes

Se fiant à l'alinéa 2 de l'article 81 de la constitution malienne, l'association tient à rapporter ceci : « Le pouvoir judiciaire est gardien des libertés définies par la présente constitution. Il veille au respect des droits et libertés définis par la constitution. Il est chargé d'appliquer, dans le domaine qui lui est propre, les lois de la République ». Au lieu de se conformer à ce texte, le président de la cour Suprême et le Procureur général ont voulu agir autrement à

travers une auto saisine basée sur « une jurisprudence imaginaire », dénonce-t-elle. Puis de citer l'article 95 : « La Haute cour de justice est compétente pour juger le Président de la République et les ministres mis en accusation devant elle par l'Assemblée nationale pour haute trahison ou à raison des faits qualifiés de crimes ou délits commis dans l'exercice dans leurs fonctions, ainsi que leurs complicités en cas de complot contre la sureté de l'Etat ». Avec une répartition aussi rigoureuse des tâches entre les différentes institutions juridictionnelles du pays, le président de la Cour Suprême n'avait nullement besoin, selon AMPP, « de divertir les citoyens peu avisés, ou jeter le discrédit sur la magistrature en soutenant détenir une jurisprudence imaginaire, permettant de poursuivre des ministres sans passer par la résolution de mise en accusation, en cas de dysfonctionnement de la Haute cour de justice ». Sans ambages, elle informe que la cour suprême n'est pas compétente pour connaître des infractions commises par des ministres dans l'exercice de leurs fonctions. Aucune disposition particulière ou spéciale ne donne un quelconque pouvoir aux premiers responsables de la cour suprême, selon la

plaignante, de s'auto saisir de telles affaires, voire de se substituer à la Haute cour de justice. L'AMPP soutient que les président et le PG de la cour ont, en agissant de la sorte, simplement violé le droit à la présomption d'innocence et du privilège de juridiction de leurs victimes. Ils ont délibérément choisi d'être, pour l'association, « à l'antipode de la mission de défense et de protection des libertés et droits fondamentaux assignés au pouvoir judiciaire ». Ainsi, va-t-elle poursuivre, « la privation brutale des ministres Mme Bouaré et Mamadou Camara par la cour suprême procède d'une détention arbitraire pure et simple. Il est inadmissible que les droits fondamentaux de Mme Bouaré et autres soient aussi cyniquement violés par des premiers responsables de l'institution judiciaire, sur la base d'une auto saisine manifestement illégale ». L'association appelle, via sa lettre, le colonel Assimi à s'impliquer pour la libération de l'ex-ministre Sissoko.

Mamadou Diarra
Source: LE PAYS



Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « **DÈMÉSO** »



80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Présentation de vœux : Les avancées notoires appréciées par le Corps diplomatique



Le Corps diplomatique - accrédité auprès de la République du Mali -, a présenté le jeudi 9 février 2023, ses vœux de nouvel an au Président de la Transition, le Colonel Assimi Goita, au cours d'une cérémonie empreinte de solennité. C'était en présence du Premier ministre, Dr Choguel Kokalla Maïga, du Président du conseil national de transition, le Colonel Malick Diaw, des Présidents d'Institutions et des membres du gouvernement. Plusieurs questions d'intérêt national ont été abordées par le Président de la Transition. Il faut noter que l'évaluation de la situation socio-politique et sécuritaire du pays a dominé les débats au cours de cette cérémonie.

A l'entame de cette traditionnelle présentation, le doyen du Corps diplomatique, a remercié le Président de la transition pour tous les efforts qu'il ne cesse de consentir pour le retour à l'ordre Constitutionnel. Il a mis à profit cette cérémonie pour présenter ses chaleureux vœux et formuler des bénédictions à l'endroit du Mali et de son peuple avant de saluer le retour progressif de la sécurité au Mali, ainsi que les progrès réalisés dans le cadre de la relance économique et de la protection sociale tout en soulignant les progrès enregistrés en matière de réformes politiques et institutionnelles.

Le Président de la Transition, le Colonel Assimi Goita, s'est réjoui de cette cérémonie qui lui offre une occasion supplémentaire de clarifier les positions du Mali en matière de diplomatie. Il a remercié le doyen du corps diplomatique qui, en toute responsabilité, a fait savoir que les autorités de la transition ont marqué un point en termes de lutte contre le terrorisme ; lutte qui nécessite des efforts convergents, y compris de la communauté internationale. «

C'est pourquoi, dans cette action commune, le Mali demeure déterminé à honorer sa part, toute sa part de l'effort collectif afin de réduire la menace des attaques terroristes et obscurantistes », a-t-il indiqué.

Au cours de son intervention, le chef de l'Etat, le Colonel Assimi Goita a rappelé aux diplomates, l'attachement du Mali à sa souveraineté, à travers notamment les trois principes qui guident désormais l'action publique en République du Mali à savoir : le respect de la souveraineté du Mali, le respect des choix stratégiques et des choix de partenaires opérés par le Mali et la prise en compte des intérêts vitaux du peuple malien dans les décisions prises.

« L'année 2023 sera celle de la consolidation des acquis politiques et institutionnels enregistrés durant la précédente. Je vous rassure de l'engagement des autorités de la Transition à respecter leurs engagements politiques, notamment à travers la mise en œuvre de toutes les actions prioritaires inscrites au chronogramme de la Transition », a martelé le Colonel Assimi Goita, avant d'inviter les ambassadeurs accrédités auprès de la République du Mali à davantage de compréhension et de soutien face au vœu ardent de changement du peuple malien, désormais porté par le vent de la souveraineté retrouvée et à laquelle il accorde une importance de premier plan.

■ Ibrahim Sanogo



Liberté d'opinion : Le Cadre condamne la descente musclée des forces de l'ordre chez une citoyenne malienne

Le Cadre de partis et regroupements politiques pour le retour à l'ordre Constitutionnel a vigoureusement condamné la descente musclée des forces de l'ordre chez une citoyenne malienne après que celle-ci ait exprimé ses opinions. Les partis politiques estiment également que le refus d'autorisation du meeting par le gouverneur est « une décision qui viole la Constitution, la Charte des partis politiques ainsi que d'autres lois de la République ».

Dans un communiqué signé par les présidents des partis et regroupements politiques : EPM, ARP, NVPM, ASMA-CFP, ADRP, CNDR, CVCRT formant la cadre, il a été condamné un certain nombre d'actes ayant fait l'objet de débat ces derniers jours. Sur ce, « **Le Cadre condamne vigoureusement la descente musclée des forces de l'ordre chez une citoyenne malienne à cause de ses opinions et invite à ce sujet les Autorités à respecter et à faire respecter l'État de droit, les libertés et les droits des citoyens et à engager par ailleurs des poursuites contre les individus qui s'en sont pris au siège de la MINUSMA.**

Par ailleurs, le Cadre a également affirmé sa vive préoccupation face à l'escalade verbale entre le Gouvernement du Mali et la MINUSMA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme au sujet de la désignation d'un représentant de la société civile, dont la résultante a été l'expulsion d'un membre du personnel de la MINUSMA.

Le Cadre s'est dit vivement préoccupé par l'évolution de la situation au Nord du pays, marquée par la méfiance et des tensions entre les différents acteurs et une remise en cause de l'Accord issu de processus d'Alger.

Concernant le refus d'autorisation du meeting qu'il projetait par le gouverneur du District de Bamako, le cadre a invité les autorités au respect de l'Etat de droit.

« **Le cadre de partis et regroupements politiques pour le retour à l'ordre Constitutionnel condamne le refus d'autorisation, par le gouverneur, du meeting patriotique d'information sur l'état de la Nation, initialement programmé pour le samedi et invite les autorités au respect de l'état de**

droit ».

Rappelons que par courrier N°035/GDB -CAB en date du 02 février 2023 le Gouverneur du District de Bamako a informé le Cadre des partis et regroupements politiques pour le retour à l'ordre constitutionnel de son refus d'autoriser le meeting « patriotique » d'information sur l'état de la Nation, initialement programme pour le samedi 4 février 2023.

Le Cadre en prenant acte de cette décision du gouvernant « **condamne avec la dernière rigueur cette décision qui viole la Constitution, la Charte des partis politiques ainsi que d'autres lois de la République, lesquelles consacrent et garantissent toutes la liberté de réunion et de regroupement** ».

Le Cadre, au constat de cette atteinte grave aux droits et aux libertés et qui n'en est pas

moins une provocation du Gouverneur, a décidé de surseoir cette fois-ci à l'organisation du meeting mais se réserve le droit d'en organiser prochainement comme autorisé par les lois, plus particulièrement la loi portant Charte des partis politiques.

« **Face aux menaces qui pèsent sur les droits, les libertés et la démocratie, le Cadre invite les patriotes, les républicains, les démocrates et l'ensemble des maliennes et des maliens à s'unir et à se mobiliser pour faire barrage aux actions et tentatives de musellement et d'atteinte à l'expression démocratique et plurielle chèrement acquise** ».

■ Binadjan Dombia





Expulsion de Ngefa : Le ministre Diop justifie et persiste !

Suite à la réaction du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme par rapport à la décision des autorités maliennes de déclarer « persona non grata », M. Guillaume Ngefa, Directeur de la Division des droits de l'homme de la MINUSMA, le ministre Abdoulaye Diop réplique. S'appuyant sur certains articles du statut qui lie le Mali à l'Onu, le chef de la diplomatie malienne déclare que la décision du Gouvernement, déclarant « persona non grata » M. Guillaume Ngefa, est bien fondée en droit.

Quelques jours après la réaction du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Volker Türk, sur la décision des autorités maliennes de déclarer Guillaume Ngefa de la Division des droits de l'Homme de la Minusma « **persona non grata** », le ministre Abdoulaye Diop lui répond. En effet, M. Volker Türk s'est dit « profondément » troublé par cette décision avant de déclarer que la doctrine de « persona non grata » ne s'applique pas juridiquement au personnel des Nations Unies.

« Il ressort de votre lettre susvisée que la décision du Gouvernement du Mali violerait, d'une part, la doctrine de la "persona non grata" non applicable juridiquement au personnel des Nations Unies et, d'autre part, les dispositions du Pacte international relatif aux droits ci-

vils et politiques, dont le Mali est partie, depuis 1974, mais également celles de l'article 5 de la Loi N°2018-003 du 12 janvier 2018 relative aux défenseurs des droits de l'homme au Mali », rappelle le ministre des Affaires Étrangères Abdoulaye Diop. S'adressant au patron de l'institution onusienne, le chef de la diplomatie malienne a indiqué :

« Votre lettre appelle les observations suivantes de ma part : Tout d'abord, sur la doctrine de la "persona non grata" "juridiquement inapplicable au personnel des Nations Unies", je rappelle que le Gouvernement du Mali est lié à l'Organisation des Nations Unies par l'Accord relatif au statut de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (SOFA), signé, le

1^{er} juillet 2013 ».

Ce SOFA stipule en son paragraphe 15 que : « La MINUSMA en tant qu'organe subsidiaire de l'Organisation des Nations Unies bénéficie du statut, des privilèges et des immunités des Nations Unies. Conformément à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 13 février 1946 ».

Pour Abdoulaye Diop, les privilèges et immunités régissent par la convention adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 13 février 1946, sont les mêmes que ceux dont bénéficient les diplomates, conformément aux dispositions de la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques. Or, aux termes de l'article 9 de cette Convention, souligne-t-il, « **L'État accréditaire peut, à tout moment, et sans avoir à motiver sa décision, informer l'État accréditant que le Chef ou tout autre membre du personnel diplomatique de la mission est persona non grata ou que tout autre membre du personnel de la Mission n'est pas acceptable...** »

Le diplomate malien a aussi, rappelé que le SOFA, dans son paragraphe 5 précité stipule que : « **La MINUSMA et ses membres sont tenus de s'abstenir de tous actes ou activités incompatibles avec le caractère impartial de leurs fonctions ou contraires à l'esprit du présent Accord. Ils observent intégralement les lois et règlements du**

pays ». Selon lui, M. Guillaume Ngefa qui, « faut-il le rappeler », n'est pas à sa première tentative a violé toutes les dispositions voulues pour assurer le respect de ces « obligations ». Par conséquent, rappelle-t-il, la décision du Gouvernement du Mali, déclarant « persona non grata » M. Guillaume Ngefa, est bien fondée en droit.

« Tous les citoyens maliens ont le droit de s'exprimer librement »

Se prononçant aussi sur la violation supposée des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Mali est partie depuis 1974 et celles de l'article 5 de la Loi N°2018-003 du 12 janvier 2018 relatives aux défenseurs des droits de l'Homme au Mali, le ministre malien des Affaires Étrangères, a assuré M. Volker Türk, « **que tous les citoyens maliens ont le droit de s'exprimer librement et sur toutes les questions concernant la vie de la nation, bien évidemment à condition qu'ils le fassent conformément aux dispositions constitutionnelles et aux lois de la République du Mali y relatives** ».

Par ailleurs, le ministre Diop, souligne aussi « **dans le cas d'espèce, Mme Aminata Cheick DICKO, malgré sa nationalité malienne que nous ne nions pas, s'est exprimée le 27 janvier 2023, devant le Conseil de sécurité, au nom d'une Organisation non gouvernementale internationale, non accréditée auprès de notre pays** ».

Ces agissements au nom d'une « prétendue » ONG internationale, le chef de la diplomatie malienne estime, qu'ils constituent « **une violation de la Loi n° 04-038 du 5 août 2004 relative aux associations en République du Mali** ».

En outre, le ministre Diop dit constater avec regret que « **l'ONG, au nom de laquelle Madame DICKO a agi, ne remplit pas les conditions énoncées dans les dispositions légales précitées. Ce qui constitue une usurpation de qualité de sa part, du reste confirmée et dénoncée par le Conseil National de la Société civile du Mali, le 30 janvier 2023 et par la Coordination des Associations et ONG féminines du Mali (CAFO)** ».

Anguimé Ansama

Conduite de la transition : L'heure de la délivrance

Depuis les événements du 18 août 2020, qui ont précipité le départ d'IBK du pouvoir, le peuple malien tout entier a poussé un grand ouf de soulagement. Pour lui, l'heure de la délivrance et du changement venait de sonner.



Un groupe de jeunes officiers, après s'être emparé du pouvoir, a nommé un Président et un Premier Ministre avant de mettre en place un Conseil National de Transition. Le Colonel Bâ N'Dao et son Premier Ministre Moctar Ouane ont été écartés des affaires. Assimi Goita, depuis Koulouba et Choguel Kokala Maiga depuis la primature, ont été investis de la lourde et délicate mission de redonner le sourire au peuple malien abandonné par certains de ses dirigeants véreux. Ces institutions ont été investies de la lourde et délicate mission de gérer le pays pour une période déterminée avec comme tâche essentielle l'organisation des élections libres, trans-

parentes et acceptées par tous. Mais, après deux ans et demi d'exercice, le pays semble dans l'impasse. Où en sommes-nous ? Où allons-nous ? Qu'est-ce qui a été fait ? Qu'est-ce qui reste à faire ? se demande le commun des mortels.

« Le bilan à ce jour évoluerait entre mal et nul », selon certains observateurs de la vie politique malienne. Les attentes des populations sont loin d'être comblées. Les autorités de la transition auraient manqué le rendez-vous de l'inclusivité tant réclamée par d'aucuns. Les nominations aux postes de responsabilités se font et se défont sans tenir compte de la valeur intrinsèque. Au CNT on ne nous dira pas





le contraire. Les hommes et les femmes y sont bombardés avec une légèreté déconcertante. Les officiers tous corps confondus sont catapultés dans les labyrinthes de l'administration malienne à tous les niveaux. Les liens de parenté, d'amitié et de copinage ou de promotion seraient devenus les seuls critères qui vaillent pour se faire parachuter à un poste lucratif. Par ailleurs, dans le pilotage du train de la transition, certains ténors de la classe politique ont été purement et simplement écartés. La raison évoquée par les maîtres du jour est qu'ils ont atteint toutes leurs limites. Oui, il faut le dire, ils ont déçu à tous les niveaux. De 1991 à nos jours, ils ont exercé le pouvoir sans pour autant réussir, comme cela se doit, à répondre aux aspirations légitimes des Maliens. « S'ils avaient bien géré, on n'en serait pas arrivé là aujourd'hui », s'est larmoyé un tenant du pouvoir actuel.

A titre de rappel, aux premières heures du renversement d'IBK, les acteurs du coup d'état ont solennellement déclaré qu'ils n'ont fait que parachever l'œuvre du peuple malien dont le M5-RFP fut la figure de proue. Les mêmes personnes ont laissé entendre qu'elles donneraient le pouvoir aux civils et retourneraient illico dans les casernes. Hélas ! La réalité serait devenue toute autre.

Le Premier Ministre Choguel Kokala Maiga vient de s'abonner à un exercice qui vise à préparer l'opinion sur une prolongation de la transition. « Les élections oui, mais elles doivent être précédées de réformes appropriées » a-t-il martelé. A ses dires, il faut combattre le terrorisme qui, comme un cancer, menace les fondements de la République et la cohésion de la nation. L'ordre de priorité élevé dans le Programme d'action du Gouvernement reste le

retour définitif de l'ETAT et des services sociaux de base dans les zones affectées par la crise.

L'insécurité, malgré les efforts déployés pour y faire face, prend des proportions inquiétantes même si, il faut le reconnaître, les FAMAS ont fait une montée en puissance sur les différents fronts.

Le partenariat avec la Russie a facilité la dotation de notre vaillante armée en moyens militaires terrestres et aériens dévastateurs. L'ennemi est traqué jusque dans ses derniers retranchements sur toute l'étendue du territoire.

Le front social est loin d'être apaisé. Les calculs politiques ont commencé en vue de se positionner pour les futures élections générales. Le problème de l'emploi des jeunes reste entier. Oui ces espoirs de demain qui ont perdu confiance en leurs dirigeants, s'en sont remis à Dieu.

Depuis un certain temps, surtout depuis la veille des fêtes de fin d'année, un contrôle systématique des prix s'impose pour éviter que la

cherté de la vie ne s'installe davantage, si ce n'est pas déjà fait. Les Maliens ont faim et croupissent sous le poids de la misère, de l'incertitude et de la désolation à cause de l'insoutenable des prix des denrées de première nécessité.

« La lutte contre la corruption et la délinquance financière se fait de façon timide sur fond de sélection des dossiers y afférents », a décrié un citoyen sous le couvert de l'anonymat.

Certains responsables du régime défunt, qui y sont trempés de la tête aux pieds, ont réussi contre toute attente à quitter le pays. Tous ces milliards chapardés par ces individus sur le dos du contribuable malien retourneront-ils dans les caisses de l'état ? Cette impunité va-t-elle s'arrêter un jour ?

Beaucoup de voix s'élèvent aujourd'hui pour réclamer une vaste concertation autour de l'essentiel. Elle sera l'occasion d'impliquer les hommes et les femmes du Mali dans la gestion de la période transitoire aux fins de lui garantir un succès retentissant. Tous ensemble autour d'une table, les Maliens devront se réconcilier et souffler dans la même trompette pour sauver le pays du chaos.

Pour relever tous ces défis majeurs, le moment est venu de faire l'union sacrée autour du Mali pour lui redonner son honneur et sa dignité d'antan. Chaque Malien, civil ou militaire, fonctionnaire ou opérateur économique, sans distinction de race ou d'ethnie, doit s'investir pour le nouveau Mali débarrassé de « toutes ses mauvaises graines ».

Que Dieu nous y aide.

Prosper Ky
Source : Le Soft



Malick Diaw, président du conseil national de transition : « Notre réussite dépendra de la défense que nous ferons des intérêts vitaux de nos peuples »

Le Président du Conseil National de Transition (CNT) du Mali, Malick DIAW, à la tête d'une forte délégation, a pris part, les 5 et 6 février 2023, aux festivités de l'an 1 du Conseil national de la transition de la Guinée Conakry. La cérémonie de célébration s'est tenue sur l'esplanade de la Maison du peuple de la Guinée Conakry, en présence des présidents du CNT de la Guinée, du Burkina Faso et du Tchad. Au cours de cette cérémonie, le président du CNT du Mali, Malick DIAW, a mis l'accent sur les réformes dans les différents pays en transition et la nécessité de prendre en compte des intérêts vitaux des peuples dans lesdites réformes. « Il ne fait de doute que notre réussite dépendra de la défense que nous ferons des intérêts vitaux de nos peuples, c'est pour cette raison qu'au Mali, le président de la transition a instruit de prendre en compte les intérêts vitaux des Maliens dans la conduite de l'action gouvernementale... Ensemble, nous réussirons les réformes constitutionnelles et institutionnelles parce que nous avons foi en l'avenir de nos pays », a souligné Malick DIAW.



La présente session, selon le président du COS-ONAV, porte sur la validation du rapport annuel sur les données urbaines de 2021 de l'ONAV et des termes de références relatifs à : l'étude du projet de pilotage de la smart city de Bamako ; l'étude du projet d'expérimentation d'un éco-quartier intelligent à N'Tanfara dans la commune du Mandé ; l'étude de réalisation d'une cité ministérielle à N'Tanfara, dans la commune du Mandé ; l'étude sur le diagnostic urbain de la ville de Bamako et son plan d'actions ; l'étude sur le diagnostic urbain de la ville de Niono et son plan d'actions.

Selon Samballamady Kanouté, c'est pour faire face aux défis de nos villes que le gouvernement malien a adopté le document de la politique nationale de la ville (PONAV) assorti d'un plan d'actions appelé « Programme de développement des villes (PRODEV) ». La PONAV, rappelle Samballamady Kanouté, a pour vision de faire de la ville malienne un

espace agréable, sûr et prospère, moteur de son développement et celui de son environnement géographique ; un espace où le citoyen est au cœur des initiatives publiques, prêt à assumer toutes ses responsabilités ; un espace d'expressions socioculturelles diverses, source d'harmonie et renforçant une démocratie locale indispensable au progrès. De ce fait, ajoute Samballamady Kanouté, le Mali a pris des engagements au plan international, entre autres des objectifs du développement durable à travers l'ODD11 : villes et communautés durables et le nouveau programme pour les villes issu de l'habitat III à Quito (Equateur) en Octobre 2016 ; l'objectif 11 : niveau et qualité de vie élevés pour tous les citoyens de l'agenda 2063 de l'Union africaine dans son domaine prioritaire 1.1.4 axé sur l'accès à des habitats modernes et viables et des services de base de qualité. Pour terminer, il a invité les administrateurs à donner le meilleur d'eux-mêmes pour sortir des recomman-

dations qui puissent leur permettre d'avoir des documents fiables qui aideront les décideurs et les principaux acteurs urbains à faire des choix judicieux pour l'intérêt des populations.

Moussa Tamba Diakité, Directeur de l'ONAV, a fait avoir l'ambitieux projet d'une ville intelligente au Mali. « L'objectif de cet ambitieux projet et certains projets pilotes qu'on veut initier au Mali pour la première fois, est de développer les équipements technologiques numériques qui vont nous permettre d'avoir des centres de données avec des caméras, d'avoir aussi des surveillances sur l'ensemble de la ville pour pouvoir maîtriser le foncier en temps réel ; lutter contre les constructions illicites, l'insécurité sous toutes ses formes, au-delà, développer une stratégie appelée intelligence territoriale. Ce sont de nouveaux concepts aujourd'hui que les entreprises pilotent à travers les Etats Unis, la Chine qui sont en phase test et qui font des résultats. Nous voulons lancer cela pour pouvoir permettre d'avoir un outil d'urbanisme 3.2 qui nous permettra de renflouer les caisses à partir des recettes fiscales, d'avoir un instrument d'observatoire sur l'ensemble de nos villes, et faire en sorte que les gens circulent correctement dans la circulation, que les accidents de circulation et les braquages s'arrêtent », a justifié le directeur de l'ONAV.

Hadama B. FOFANA
Source : Le Républicain

Assainissement : Bamako envahi par les ordures

Ce qui se passe dans la gestion des fonds alloués à l'assainissement doit être combattu afin que l'institution d'une journée de l'assainissement ne soit vouée à l'échec. En effet, le chef du gouvernement a tenté de suivre les bons exemples avec l'élaboration de Beceya Don, une journée consacrée chaque mois à l'assainissement. Si l'initiative est salubre, elle risque de tourner court à cause des mauvaises pratiques dans les services locaux qui n'arrivent pas à combattre l'immobilisme et le manque de résultat. La culture de la redevabilité est loin d'être une priorité pour les Maliens qui savent pourtant que cela est la condition de la réussite de la transition.

La poussière est la chose la mieux partagée sur les routes de Bamako où le goudron a tendance à disparaître sous le sable. On a l'impression que les gens ont tout abandonné aux seules autorités. Des initiatives sont en cours pour que la ville de Bamako redevienne la coquette capitale qu'elle a été dans le passé. On a vu que Choguel a commencé ses engagements politiques avec de grands efforts pour la gestion des ordures. Mais les autres acteurs censés parachever l'action du Premier ministre sont dans l'immobilisme. Plus d'un an après, le constat est alarmant, les ordures envahissent toute la capitale alors que le district de Bamako a des services spécialisés dans la gestion des ordures. Le travail entamé par le Premier minis-

tre doit être accompagné par des acteurs à la base, ceux qui ont la main dans la patte.

Il y a un silence impressionnant des autorités du district sur les dépôts de transit qui doivent permettre aux quartiers de Bamako de respirer. Le ministre chargé de l'assainissement et ses subordonnés donnent l'impression de n'avoir aucune solution pour l'évacuation des ordures qui grossissent de jour en jour. L'installation de la saison des pluies a confirmé que les autorités municipales ont fait jusqu'ici du tapage à l'œil en matière d'assainissement. Après la pluie, il était pratiquement ennuyeux de circuler dans la ville de Bamako à cause des saletés qui envahissent les voies, notamment de la boue qui accompagne les eaux de ruissellement.

Les milliards qui ont été déboursés par le gouvernement pour le curage des caniveaux avant l'installation de la saison des pluies ont été mal gérés. On a vu plusieurs mairies ordonner le déblayage des caniveaux. Mais personne n'a dénoncé au sein des municipalités le fait que les déchets sortis des caniveaux soient laissés au bord de la route. Dès les premières pluies, ces déchets ont regagné les caniveaux dans l'indifférence totale des citoyens qui savent pourtant que l'argent public est déboursé pour que les ordures soient transportées hors de la ville.

Certains disent que le ministre de l'environnement et de l'assainissement a une grande responsabilité dans ce qui se passe. Selon eux, il s'est contenté de regarder les municipalités faire semblant de travailler. Aucun contrôle n'a été fait sur l'exécution des travaux pour lesquels des milliards ont été dépensés par l'Etat. Dans ces conditions, le président Assimi doit s'impliquer pour que les choses changent au niveau de l'assainissement de la ville de Bamako, en exerçant un contrôle strict sur l'utilisation de l'argent public. En attendant, beaucoup d'observateurs estiment que les autorités ont juste besoin de temps pour mettre en pratique le plan de nettoyage des quartiers de la capitale.

Soumaila Diarra
Source : LE PAYS



En Algérie : Saïd Bouteflika écope d'une nouvelle peine de 12 ans de réclusion



Le frère cadet du défunt ex-président Abdelaziz Bouteflika a été condamné mercredi à 12 ans de prison ferme pour « corruption et recel de revenus de corruption ». Une condamnation qui ne se cumule pas aux précédentes.

Saïd Bouteflika, frère cadet de – décédé en 2021 –, a été condamné ce mercredi 8 février à 12 ans de prison ferme pour « corruption et recel de revenus de corruption », selon des médias locaux.

Deux de ses co-accusés, l'ancien – également – et Ahmed Mazouz, un ex-oligarque de l'ère Bouteflika, ont écopé de la même peine. L'ex-

grand patron du secteur automobile, l'un des hommes d'affaires les plus influents sous la présidence d'Abdelaziz Bouteflika (1999-2019), a été condamné à 15 ans de prison ferme, selon le site d'information Interlignes.

La peine la plus lourde est purgée

Le tribunal de Sidi M'hamed, à Alger, a également condamné à 10 ans de prison ferme trois ex-magnats, membres d'une famille très liée à Saïd Bouteflika. Reda, Noah-Tarek et Abdelkader-Karim Kouninef avaient déjà été

condamnés respectivement à 16, 15 et 12 ans de prison dans un autre procès pour « trafic d'influence » et « blanchiment d'argent ».

En juin 2022, Saïd Bouteflika avait été purgé pour des faits de corruption. En Algérie, les peines de prison ne sont pas cumulables. C'est la peine la plus lourde qui est purgée.

Après la chute de Bouteflika, le 2 avril 2019, sous la pression du mouvement de protestation du Hirak et de l'armée, la justice a lancé une série d'enquêtes sur des affaires impliquant des membres de son entourage.

J.A avec AFP

Diamniadio au Sénégal : Ville nouvelle, vieilles pratiques

Le projet urbain rufisquois aurait une face cachée, que veulent révéler la société civile et la presse. Celles-ci dénoncent des atteintes aux droits humains et une dégradation de l'environnement.

Plusieurs associations de la société civile s'inquiètent des conditions de travail des ouvriers sur les chantiers de la ville nouvelle de Diamniadio, au Sénégal. © Damien Glez

Le scénario a un parfum de déjà-vu, de la construction des infrastructures de la aux chantiers actuels des . À Diamniadio, ville sénégalaise du futur, le clinquant dissimulerait des atteintes à la dignité humaine – en particulier de travailleurs étrangers –, entorses dénoncées par la branche locale d'Amnesty International et documentées par la presse, notamment dans un reportage de l'Agence France-Presse (AFP).

La vitrine est rutilante : incarnation de la décentralisation haut de gamme, la commune du département de Rufisque dispose d'une Arena de 15 000 places, d'un Stade olympique capable d'accueillir 50 000 personnes, ou encore de l'université Amadou-Mahtar-M'Bow. Pour désengorger Dakar, Diamniadio, situé à une trentaine de kilomètres du centre-ville de la

capitale, abrite un important projet dénommé « Plateforme du Millénaire » où commencent à se concentrer habitations de luxe, activités industrielles et commerciales, mais aussi administrations nationales ou internationales. Structure de 60 000 m² en forme d'étoile dite « tourbillonnante », le nouveau bureau de l'ONU au Sénégal mobilise particulièrement l'attention.

Le cocktail magique de l'économie libérale

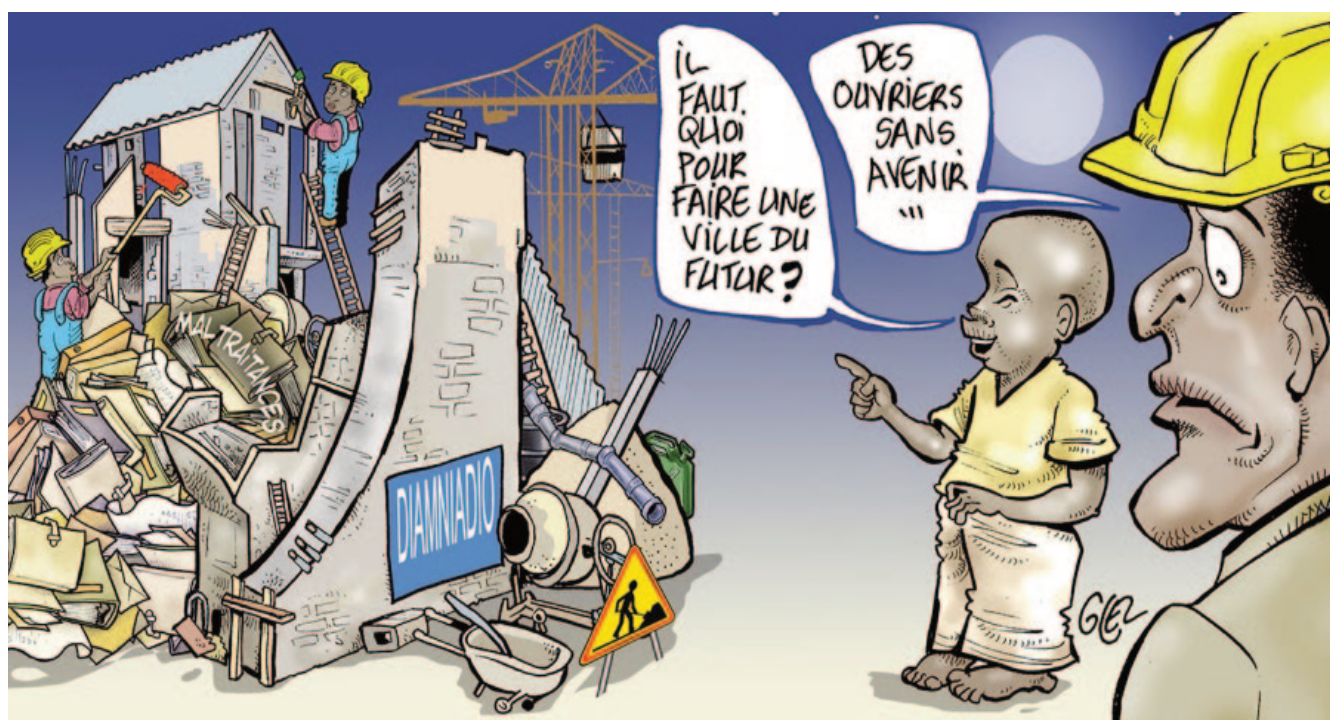
S'il prend parfois des airs de mirage, le miracle diamnois a attiré des migrants venus de Sierra Leone, de Guinée ou encore du Nigeria. Sous le vernis de la modernité, des témoignages évoquent des pratiques moyenâgeuses. Au nombre des manquements présumés : un déficit de protection de certains ouvriers, des licenciements abusifs sans indemnités, des journées interminables pour un salaire parfois inférieur aux normes minimales, des jours de

repos fantômes, des logements décrépis, des accès aux soins approximatifs, des techniques managériales agressives qui nuancent la notion de consentement des employés et même la perturbation écologique de la plaine.

Le futur des citoyens à venir doit-il dévorer leurs devanciers ? À Diamniadio comme ailleurs, l'économie libérale mise sur le cocktail magique : la nationalité étrangère des ouvriers fragilisés par leur expatriation, la concurrence à tous crins des demandeurs de tâches et le statut de journalier pour lequel les exigences contractuelles sont minimalistes.

Après une étude de l'AFP sur certains chantiers dont la société chinoise WIETC a la charge, son directeur général pour l'Afrique de l'Ouest, He Shenjian, a rétorqué qu'il « se conformait entièrement à la Législation ». Ligne de défense confirmée par le maître d'ouvrage des sites incriminés, Madani Tall, qui affirme « n'avoir été informé d'aucun mauvais traitement jusqu'alors ». Les deux décès enregistrés sur le site de l'ONU seraient liés à une crise d'épilepsie et un accident. Certes, en matière d'aménagement, le progrès suppose des sacrifices, comme l'apprennent les populations parfois délogées. Mais sa course folle doit pouvoir ménager les droits humains élémentaires.

Source : J.A



Foot : Patrice Evra condamné pour injure homophobe

L'ancien capitaine de l'équipe de France de football Patrice Evra s'est vu infliger 1.000 euros d'amende jeudi pour injure homophobe par le tribunal de police de Paris, pour des propos visant le PSG datant de 2019. L'ex-footballeur de 41 ans a en outre été condamné à payer 1.500 euros de dommages-intérêts aux deux associations parties civiles, Mousse et Stop Homophobie, ainsi que 1.000 euros chacune au titre des frais d'avocats. Dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux en mars 2019 après une victoire de Manchester United contre le Paris SG en Ligue des champions, l'ancien défenseur et capitaine du club mancunien lançait notamment: "Paris, vous êtes des pédés, vous êtes des pédés..."

ici, c'est les hommes qui parlent".

Mousse et Stop Homophobie, soutenues par le collectif anti-homophobie Rouge Direct, avaient déposé plainte pour "injure publique envers un groupe de personnes à raison de leur orientation sexuelle".

Mais le juge d'instruction avait requalifié les faits en "injure non publique" et renvoyé l'affaire devant le tribunal de police, estimant que l'ex-footballeur s'était "exprimé dans un cadre privé pour la réalisation d'une vidéo qui a ensuite été publiée sur Snapchat à son insu".

Jeudi, l'avocat de Patrice Evra n'a pas souhaité réagir dans l'immédiat avant d'avoir pu joindre son client, qui réside actuellement à Dubaï. Dans un communiqué, Me Étienne Deshou-

lières, avocat des associations, a déclaré que "les propos homophobes d'une personnalité comme Patrice Evra alimentent la haine et les violences contre les personnes LGBT, en particulier dans les pays où l'homosexualité est réprimée pénalement, comme au Sénégal, pays dont Patrice Evra est originaire".

Lors du procès le 15 décembre, la procureure avait requis une amende de 1.500 euros, dont 300 euros avec sursis, estimant qu'il était de la "responsabilité" de Patrice Evra en tant que "personnalité médiatique" de "tenir un discours citoyen et respectueux de tous".

Le conseil de l'ex-sportif, Jérôme Boursican, avait plaidé qu'il n'avait pas "voulu porter atteinte à la communauté homosexuelle". "Ce qu'il vise, c'est le PSG", avait-il assuré, rappelant que l'ex-sportif avait publié une vidéo d'excuses le lendemain de sa diffusion.

Source : AFP





Bélier (21 mars - 19 avril)

Ce ne sera pas une impression, ce collègue vous cherchera bien des noises. Vous serez tenté de lui en demander les raisons, mais vous contiendrez votre courroux. Vous l'ignorerez, car vous aurez du boulot et peu de temps pour des chicanes professionnelles.

Toutes les excuses seront bonnes pour sortir votre carte bleue. Vous dépenserez allègrement. Si vous avez des ennuis administratifs et financiers, ne signez rien sans avoir lu entre les lignes et obtenu des garanties écrites. Dans le doute, abstenez-vous.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Ami Taureau, persuadé d'être un employé modèle, vous vous accorderez une telle importance que cela vous vaudra une réputation d'arriviste... Plancher au milieu d'une équipe sur une mission : NON ! Plancher en solitaire sur un projet d'envergure : OUI !

Généralement, vous commencez à connaître des soucis de trésorerie en milieu de mois ! Ami Taureau, le mois de mai ne fera malheureusement pas exception à la règle... Cela vous rendra terriblement aigri ! Il ne faudra pas vous parler d'argent aujourd'hui...



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous êtes polyvalent et très rapide ! Votre vitesse de réalisation accélère. Votre chef peut vous demander de freiner la cadence. Des petites erreurs restent possibles. Il y a de l'étourderie dans vos activités. Une réunion importante est annoncée !

Un coup de cœur arrive sur un produit ! Il peut être lié à des accessoires. Un voyage à venir cause des frais inattendus ! Pour les économies, c'est peine perdue. Le salaire fond rapidement aussitôt qu'il entre. Vous n'avez aucun scrupule sur ces frais.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vos fonctions cérébrales sont en perte de vitesse ! Le carré Mars/Mercure vous empêche de réfléchir correctement. Votre travail s'en trouve ainsi pénalisé, et cela vous contrarie d'autant plus ! Décidément, vous avez l'impression que tout va de travers.

Prudence, vous avez la main trop légère sur votre porte-monnaie ! Les dépenses vont bon train, vous en êtes conscient. Mais vos idées sont confuses aujourd'hui, vous avez du mal à vous concentrer, et vous vous énervez ! Vous aviserez une autre fois !



Lion (22 juillet - 23 août)

Si vous souhaitez revendiquer un droit ou introduire une demande à votre hiérarchie, ce sera probablement le moment de le faire. Votre requête connaîtra un écho favorable. À la recherche d'un emploi, un contact se précisera avec un rendez-vous.

Vous ne prendrez pas le risque de vous engager financièrement si vous n'êtes pas certain de pouvoir honorer vos échéances sur le long terme. Afin d'être encore plus crédible dans votre gestion au quotidien, vous réduirez considérablement vos dépenses.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Les dissonances de Mars vous pousseront au bord de la crise de nerfs. Si vous êtes commercial, vous pourriez éprouver davantage de difficultés à atteindre votre quota. Ami Vierge, votre discours semblera bien moins construit que d'habitude...

Pour vos finances, vous allez à la fois jouer le rôle du pompier de service et celui du pyromane... Le rôle de pyromane sera pour vous un rôle de composition ! L'argent vous brûlera les doigts. Effectivement, ami Vierge, vous ferez flamber votre carte bleue.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Des échanges avec des collaborateurs sont constructifs. Vous pourriez prendre la parole. La journée favorise une réunion. Le service où vous travaillez est en ébullition ! Le temps presse. On vous donne des délais pour finaliser. Ils peuvent être trop courts.

De la récupération ou du bricolage sont les bienvenus. Ils permettent de rogner quelques économies. C'est seulement avec le bon sens que vous évitez des frais. Votre salaire suffit à couvrir les charges. Faites attention à ne pas prêter de l'argent !



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Inutile d'essayer de réagir, c'est peine perdue ! Le carré Mars/Mercure apporte une fatigue cérébrale, sans que vous ne puissiez rien y faire ! Vous n'y arrivez pas, tout simplement, et avez l'impression de perdre la tête ! Et la mémoire, en plus !

Une bonne nouvelle pourrait arriver, et vous redonner le sourire ! Cela devrait illuminer votre journée, et avoir un impact positif sur votre couple. Une somme d'argent, provenant de l'extérieur, est peut-être attendue. C'est toujours bienvenu !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vos facultés seront décuplées par le climat astral qui vous donnera des ailes pour aller de l'avant, vous impliquer davantage ou relever un défi. Le hic, c'est que vous ferez tout avec excès et ne pas aboutir comme vous le voudrez dans vos démarches.

Vous devriez avoir quelques facilités financières, mais n'en attendez pas trop non plus, sinon, vous serez déçu. Vos démarches seront favorisées, notamment si vous êtes en demande d'un crédit ou pour une transaction commerciale qui vous réussira.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vos supérieurs vous pousseront à vous dépasser encore plus en vous rajoutant un peu plus de travail tous les jours. Vous savez pertinemment qu'ils servent davantage leurs intérêts que les vôtres. Pas question d'accepter tout et n'importe quoi...

Vous n'avez jamais eu l'habitude de négocier les prix de vos achats. Si le montant d'un objet est trop cher pour votre bourse, vous ne l'achetez pas. Aujourd'hui, votre partenaire négociera systématiquement tout. Vous en aurez presque honte...



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous travaillez beaucoup et on vous aime pour cela. Vos supérieurs remarquent votre implication ! Une tâche importante demande une collaboration. Vous devez bien vous entourer. Ouvrez l'œil sur vos collègues. Choisissez-les, en fonction de leur sincérité !

Les dépenses concernent l'habitation. Des frais pour la famille sont très possibles. Cette journée vous préoccupe beaucoup pour l'argent. Vous faites de votre mieux pour répartir les dépenses. Une sensibilité vous tient. Les questions d'argent vous irritent.



Poisson (19 février - 21 mars)

Un manque de concentration évident vous empêche de mettre en pratique vos idées. Le carré Mars/Mercure obstrue votre esprit, en mettant une barrière à toute logique, et cela vous fait défaut tout au long de la journée. C'est dur, pour un travail efficace !

Des imprévus, peut-être d'ordre immobilier, pourraient vous apporter quelques contrariétés. Un projet qui tombe à l'eau, un revenu financier qui a du retard, l'impatience vous gagne et vous risquez de prendre ces nouvelles de façon négative. Relativisez.

L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



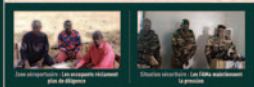
1273 **Malikilé**



1274 **Malikilé**



1275 **Malikilé**



1276 **Malikilé**



1277 **Malikilé**



1278 **Malikilé**



1279 **Malikilé**



1280 **Malikilé**



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23